

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 17 mars 2025
(no 37)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Jacques-André ROMAND
Monsieur	Emmanuel ROSSI

Excusé : M. Joseph-Marie THORENS *Conseiller municipal*

Public : 1

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024
2. Adaptation du règlement du Conseil municipal (délibération)
3. Nouveau règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique (délibération)
4. Modifications des statuts et du règlement du Groupement Intercommunal du corps de Lutte contre les Sinistres de Presinge et Puplinge (GILS) (délibération)
5. Division de la parcelle DP 2440 et vente de la sous parcelle DP 2440 B, d'une surface de 50 m² (située au ch. des Cordonnières), ainsi que la création d'une servitude de canalisation au profit de la commune. (délibération)
6. Résolution « pour une diminution des nuisances relatives à la réalisation future de la liaison 2 x 2 voies (autoroute Thonon-Machilly) »
7. Communication du Bureau du Conseil municipal
8. Communication du Maire
9. Rapport des commissions
10. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il excuse l'absence de M. Thorens qui est en voyage.

1. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

M. le Président constate qu'il n'y a pas de modification à apporter et les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Adaptation du règlement du Conseil municipal (délibération)

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** qui explique qu'il s'agit uniquement d'adapter le règlement pour se conformer à la constitution qui change la composition de l'exécutif communal dès la prochaine législature, soit au 1^{er} juin 2025. Toutes les communes genevoises auront désormais un conseil administratif composé de trois membres (excepté la Ville de Genève).

En l'absence de questions, **M. le Président** passe à la lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération N°53/2025

Délibération

Nouveau règlement du conseil municipal

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

- 1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, version au 20 février 2025, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2025, date du début de la législature 2025-2030.*

3. Nouveau règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique (délibération)

M. le Président passe la parole à **Mme Spinedi** qui précise que le règlement fait mention des deux types de vélo à assistance électrique et inclut la subvention de Fr. 900.- pour l'achat d'un vélo-cargo à assistance électrique.

En l'absence de questions, **M. le Président** passe à la lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération N°54/2025

Délibération

Nouveau règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 6 oui, 2 non et 1 abstention

- 1. D'approuver le nouveau Règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique.*
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).*

4. Modifications des statuts et du règlement du Groupement Intercommunal du corps de Lutte contre les Sinistres de Presinge et Puplinge (GILS) (délibération)

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** qui explique que le règlement devait être changé pour la même raison que le règlement du Conseil municipal (Conseil administratif au lieu de maire et adjoints). A cette occasion, d'autres modifications ont été discutées et approuvées par le conseil intercommunal :

- Les membres du conseil intercommunal sont élus pour une période de cinq ans qui débute le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de chaque législature communale.
- Il était prévu que le vice-président prenne la place du président au milieu du mandat, or cela occasionne beaucoup de tracas administratifs. Aussi, il est décidé que ce changement n'aurait plus lieu.
- Sur la proposition du président et du vice-président, il est ajouté dans le règlement que les membres du conseil intercommunal peuvent être rémunérés par des jetons de présence. La décision est prise au moment de l'établissement du budget annuel.
- L'article 32 des statuts est modifié afin que la signature collective à deux inclue également le vice-président.

M. Romand demande s'il y a une justification pour attribuer des jetons de présence aux membres du conseil intercommunal qu'il pensait bénévole jusqu'alors. **M. le Maire** répond que cela se pratique dans d'autres groupements, tels que ceux de la petite enfance.

Toutes les questions étant épuisées, **M. le Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération N°55/2025

Délibération

relative à la modification des statuts et du règlement du groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge (GILS)

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 7 oui, 0 non et 2 abstentions

1. *D'approuver les modifications des statuts et du règlement du Groupement Intercommunal du Corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge (GILS), versions au 20 février 2025, tels qu'ils figurent dans les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).*

5. Division de la parcelle DP 2440 et vente de la sous parcelle DP 2440 B, d'une surface de 50 m² (située au ch. des Cordonnieres), ainsi que la création d'une servitude de canalisation au profit de la commune. (délibération)

M. le Président passe la parole à **M. Mittey** qui explique que cette partie de terrain n'est pas directement utile à la commune, excepté pour permettre l'accès aux regards de canalisations pour leur entretien. Donc, le but de cette vente est de le rattacher à la parcelle voisine sur laquelle un immeuble va prochainement être construit et de constituer une servitude en faveur de la commune de Presinge permettant l'entretien des canalisations.

L'Exécutif s'est renseigné auprès d'autres communes pour connaître les prix pratiqués pour ce genre d'opération et s'est accordé avec la société de promotion sur le prix de Fr. 600.-/m².

M. Gaillard indique que la commission des bâtiments, dont il est président, a trouvé qu'il s'agissait d'une bonne solution pour cette partie de parcelle qui n'a pas d'intérêt pour la commune, hors la servitude.

M. Mittey répond à la question de **M. Läser** que ce bout de terre ne pourrait servir à rien à la commune, même dans le futur développement villageois.

Toutes les questions étant épuisées, **M. le Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération

relative à la division de la parcelle dp 2440 et la vente de la sous parcelle DP 2440 B d'une surface de 50 m² (située au chemin des Cordonniers), de sa désaffectation ainsi qu'à la constitution d'une servitude de canalisations et services au profit de la commune de Presinge

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité qualifiée

par 9 oui, soit à l'unanimité,

- 1. De diviser la parcelle dp 2440 et de demander au Conseil d'Etat d'accepter la désaffectation de la parcelle dp 2440 B, d'une surface totale de 50 m², du domaine public, telle que figurée au tableau de mutation n° 02/2020, établi par le bureau MBC INGEN SA, ingénieurs géomètres officiels, le 27 janvier 2020.*
- 2. D'accepter la cession de la parcelle visée sous chiffre 1, pour une valeur de CHF 30'000.- (50 m² à CHF 600.-) à la société « Les Berges du Lac SA », étant précisé que les droits d'enregistrements et les émoluments dus au Registre Foncier sont à la charge de la société.*
- 3. De constituer une servitude de canalisations et services (canalisations multiples) au profit de la commune de Presinge, sur la nouvelle parcelle N° 2634, (réunion des parcelles N° 1859 et dp 2440 B), sur une assiette correspondant à la parcelle dp 2440 B, issue du tableau de mutation 02/2020 précité, destinée à permettre l'entretien du réseau des canalisations.*
- 4. De charger le Maire de signer l'acte notarié nécessaire.*

6. Résolution « pour une diminution des nuisances relatives à la réalisation future de la liaison 2 x 2 voies (autoroute Thonon-Machilly) »

M. le Président cède la parole à **M. le Maire**.

Ce sujet a été discuté avec la commission des routes et a déjà été présenté au Conseil municipal l'an dernier. Avec les communes de Puplinge, Jussy, Gy et Meinier, Presinge se préoccupe de l'augmentation du trafic sur leurs territoires respectifs induite par la prochaine construction de l'autoroute qui reliera Machilly à Thonon.

En votant chacune une résolution plus ou moins identique, ces entités communales veulent signifier leur inquiétude tant à l'Etat de Genève qu'à la Confédération. La Ville de Genève leur apporte son soutien dans leur démarche. Pour l'instant, ni le constructeur de l'autoroute, ni la Confédération, ni le Grand Conseil genevois ne veulent rencontrer les représentants de ces cinq communes pour discuter de mesures qui permettraient d'assurer la sécurité des piétons ou des vélos.

M. le Président signale que la commission des routes approuve cette résolution. Elle est d'autant plus nécessaire, estime-t-il, que le tronçon autoroutier sous le Salève va devenir payant et que les pendulaires vont certainement chercher des alternatives gratuites pour entrer sur le canton de Genève, dont les routes traversant nos communes.

M. Romand intervient et précise qu'il est d'accord sur le fond de la résolution. Cependant, il attire l'attention sur la formulation des attendus qui peut être contreproductive, notamment l'affirmation de la situation de l'offre du Léman Express et du dépassement des taux de pollution admissibles. Il s'étonne que la résolution ne mentionne pas son destinataire (le Conseil d'Etat) et se demande s'il ne faudrait pas soumettre le sujet à l'ACG, étant donné que d'autres communes, comme Soral, sont exposées au même problème.

M. Rossi pense également qu'il faut être prudent quant à l'utilisation de certaines données chiffrées.

M. Renggli fait remarquer que la résolution sert surtout à formaliser la délégation du Conseil municipal à l'Exécutif de la discussion avec les autorités compétentes.

Toutes les questions étant épuisées, **M. le Président** donne lecture de la résolution et procède au vote.

Résolution

***Pour une diminution des nuisances relatives à la réalisation future de la liaison à 2 x 2 voies
(autoroute entre Machilly et Thonon-les-Bains dans le Département de la Haute-Savoie)***

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

par 8 oui, 0 non et 1 abstention,

1. *De demander que soient mises en œuvre des mesures d'accompagnement pour réduire le trafic de transit dans le village, en prenant des mesures efficaces et dissuasives comme la fermeture des douanes, avec une modification des horaires, en particulier aux heures de pointe ou obliger au covoiturage.*
2. *De rappeler au canton sa responsabilité dans la gestion des routes cantonales et qu'il lui appartient de les sécuriser en y créant des trottoirs et des pistes cyclables actuellement manquantes.*
3. *De demander aux autorités compétentes de développer les transports publics transfrontaliers performants, des itinéraires de mobilité douce sécurisés reliant Genève à la France voisine et la réalisation de P+R en France à proximité de la frontière.*
4. *D'inviter le maire / Conseil Administratif à agir par toute voie utile, y compris juridique, ceci tant auprès des tribunaux suisses que français, pour défendre les intérêts des habitantes et habitants de Presinge, en particulier à s'opposer à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon.*

7. Communication du Bureau du Conseil municipal

- a. Course pédestre de Bernex

M. le Président rappelle que les membres du Conseil municipal ont reçu par courriel une invitation à participer à cette course pédestre annuelle.

- b. Décision du FI soumise au droit d'opposition des CM

M. le Président annonce l'entrée en force de la décision prise à l'ACG le 11.12.24, concernant l'augmentation de l'enveloppe sportive de 450'000 F. pour la porter au montant de 800'000 F., aucune opposition n'ayant été déposée.

8. Communication du Maire

- a. Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN

Une réunion d'information pour la population des communes de Presinge, Puplinge, Choulex, Jussy et Meinier se tiendra le mardi 1^{er} avril à Lullier, dans le cadre de l'étude de faisabilité de cette implantation. Un flyer sera distribué prochainement par le CERN pour l'annoncer.

- b. Piste cyclable sur la route de Jussy

En raison de problèmes d'instabilité du terrain, le chantier a subi des retards, son achèvement fin 2026 n'est pas certain.

- c. Elections municipales 2025

Le dépouillement se fera à UniMail et non pas au local de vote.

- d. Tour de Presinge

La course aura lieu le dimanche 30 mars et attire déjà beaucoup de monde, en raison notamment du Défi Rive Gauche. Les organisateurs se sont penchés sur le problème du stationnement des voitures.

- e. Marathon de Genève

Le 11 mai prochain, les coureurs passeront par Presinge et la mairie recherche encore des bénévoles pour le stand de ravitaillement.

f. Journée nationale d'action du 144

Mme Spinedi annonce que, dans le cadre de cette journée nationale, le TCS Swiss Ambulance Rescue Genève et les sapeurs-pompiers volontaires organisent des activités pour tout public le dimanche 13 avril 2025 à la salle communale de Presinge.

g. Nouveau véhicule de voirie

La commission des routes a souhaité faire un nouvel essai avec un véhicule et son outil. Un tracteur a été loué pour le 26 mars. Le coût de cette location, Fr. 4'400.-, sera porté au budget de l'entretien des routes. Le vendeur a assuré qu'il fera un rabais de 50% de ce montant si la commune achète le véhicule.

9. Rapport des commissions

Sociale – M. Rossi

La sortie des aînés est en préparation. Selon le programme choisi, elle devra se tenir la 1^{ère} semaine de septembre.

En janvier, M. le Maire et M. Rossi sont allés chez une habitante qui fêtait ses 90 ans. Le cadeau offert à l'occasion a été bien apprécié.

Ecole & Sport – M. Renggli

La dernière séance de la commission s'est tenue le 24.09.24 pour préparer les fêtes de fin d'année. La prochaine est agendée le 19.03.25 avec la commune de Gy et l'association de parents d'élèves pour préparer la fête des Promotions qui aura lieu à Presinge. La salle communale ne pouvant accueillir plus de 150 personnes, une ou deux tentes seront dressées sur le parking du 1-3 Louvière pour cette manifestation.

Culture & Manifestations – M. Rossi

Le Noël communal en décembre et le concert à l'église en février se sont très bien déroulés.

Les prochaines dates à retenir :

- 25 mai : Concert de Mme Schaeppi Borgeaud
- 13 au 15 juin : Festival Théâtre en campagne
- 26 juillet : Ciné Presinge

Le programme du deuxième semestre n'est pas fixé, il sera établi avec les conseillers élus pour la prochaine législature qui débutera le 1^{er} juin 2025.

M. Mittey fait remarquer que l'organisation pour la fête nationale est en bonne voie, mais qu'il manque un orateur pour le discours officiel. Il fait un appel à suggestions.

Bâtiments – M. Gaillard

La commission s'est réunie le 30 janvier 2025. Elle a traité les sujets suivants :

- Vente de la sous parcelle DP 2440 B. Cf délibération 56/2025.
- Analyses CECB des bâtiments communaux. Celles pour la salle communale et l'immeuble Louvière 1 sont terminées. En 2025, ce sont celles pour l'école et les immeubles Louvière 2 et Louvière 3 qui sont en cours. Ainsi, la commune aura une vision globale de l'état de ses bâtiments et pourra décider des mesures à prendre.
- Barrière automatique à la Ferme Gallay. L'installation fonctionne depuis le 11 mars et les habitants rencontrés sont ravis. **M. Gaillard** demande si le budget a été respecté et **M. Mittey** répond que toutes les factures n'ont pas encore été réceptionnées.
- Auberge communale. L'année dernière, certaines façades ont été repeintes avant l'installation de la nouvelle locataire. La commission souhaiterait que les autres façades du bâtiment soient aussi peintes et que l'Exécutif fasse des demandes d'offres pour cela.

Environnement – M. Läser

La commission s'est réunie le 17 février 2025. Elle a traité les sujets suivants :

- Règlement pour les subventions des vélos à assistance électrique. Cf délibération 54/2025.
- FCC du CERN.
- Contrat pour la levée des ordures. Si le montant total des levées n'excède pas Fr. 250'000.- sur 5 ans, l'appel d'offres peut se faire sur invitation. **Mme Spinedi** confirme que les montants totaux payés par

Presinge sont inférieurs à cette limite. Le cahier des charges complet sera transmis au bureau d'ingénieurs chargé de cet appel d'offres qui devra être adressé à au moins trois prestataires.

Routes – M. Cardoso Inacio

Les travaux de séparation des eaux au chemin des Blessonniers et à la route de La Louvière sont terminés. Les nids de poule sur la route de La Louvière et au chemin des Champs-de-Jus ont été bouchés.

Un deuxième essai d'un véhicule pour la voirie est prévu et le point sur cet achat sera fait par la commission avec M. le Maire et les cantonniers.

L'interdiction de passage de la douane de Cara pendant la nuit n'est globalement pas respectée et la pose d'une barrière a divisé la commission qui, finalement, l'a acceptée à la majorité. **M. le Maire** et **M. Mittey** confirment que le terrassement est prévu la semaine 13 et l'installation définitive le 21 avril. M. le Maire a fait une demande de participation financière à la commune de Puplinge et à l'Etat de Genève. Les réponses sont attendues. Les frais d'entretien de l'ouvrage seront à la charge de la commune. Il est encore précisé que le passage de la frontière en mobilité douce est autorisé en tout temps.

10. Propositions individuelles et questions

M. Gaillard demande à l'Exécutif la raison pour laquelle les habitants ont reçu deux fois le même flyer traitant du point de situation du projet de développement villageois avec quelques modifications mineures. **Mme Spinedi** explique qu'il y a eu une erreur d'impression dans la première version et que l'Exécutif tenait à ce que les villageois conservent ce document dans sa version correcte.

M. Bongard n'a pas trouvé en ligne l'autorisation de construire pour ce projet, contrairement à ce qui est mentionné dans ce feuillet. **Mme Spinedi** confirme que l'autorisation devait être délivrée en mars, mais que la commission d'architecture doit encore se prononcer et qu'elle ne se réunira finalement qu'en avril. C'est le dernier service concerné.

En réponse à sa question, **M. Romand** reçoit la confirmation que le passage de la balayeuse sur la commune de Puplinge fait bien partie du cahier des charges des cantonniers de Presinge.

M. Romand signale à nouveau la présence de grosses flaques quasi permanentes après de fortes pluies sur le chemin qui longe le bois de La Renfile, ce qui oblige les véhicules à rouler dans les champs adjacents. Il suggère que la commune fasse une action pour corriger ces trous, dont un qui comprend un regard que M. Romand dégage lui-même parfois.

À la suite d'un nouveau cambriolage à la Louvière, **M. Romand** suggère que la barrière de douane soit déplacée plus loin du hameau, ce qui découragerait un peu les voleurs qui pourraient moins dissimuler leurs voitures. **M. le Maire** prend note du conseil et en discutera avec le service des douanes.

M. Romand indique qu'il constate régulièrement que la barrière dans les bois n'est pas fermée correctement avec le cadenas. Il souhaite que la mairie rappelle aux usagers l'importance de verrouiller cet accès à chaque passage.

Pour terminer, **M. Romand** soumet une proposition individuelle. Il voudrait que l'Exécutif réfléchisse au fait de céder les terrains de La Renfile à la commune de Jussy, étant donné que ceux-ci ne bénéficient d'aucun service de celle de Presinge (ligne téléphonique, hydrante, poste, voirie, canalisations, déchetterie, etc). **M. Rodrigues da Guerra** relève que la situation de sa maison à la Louvière a des aspects analogues, mais qu'il ne peut pas envisager une semblable requête qui diminuerait le territoire de Presinge.

M. Rossi rapporte, d'une part, qu'une habitante a constaté que la sculpture en bois du hibou en face de la mairie se fendille et, d'autre part, qu'un deuxième cambriolage a récemment eu lieu au 3 route de la Louvière. Il appelle à un gain de vigilance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h05.

Edgar CARDOSO INACIO
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler